



Signataires : Souheil Sayegh, Jean-Marc Guinchard, Thierry Arn, Jacques Blondin, Patricia Bidaux, François Erard, Marc Saudan, Christina Meissner, Sébastien Desfayes, Yves Magnin, Dilara Bayrak, Jean-Charles Rielle, Léo Peterschmitt, Sophie Bobillier, Lara Atassi, David Martin, Marjorie de Chastonay, Julien Nicolet-dit-Félix, Emilie Fernandez, Sophie Demaurex, Angèle-Marie Habiyakare, Grégoire Carasso, Jacklean Kalibala, Pierre Eckert, Laura Mach, Nicole Valiquer Grecuccio

Date de dépôt : 25 octobre 2023

Proposition de résolution

Ne tournons pas le dos à la physiothérapie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le vieillissement de la population et le développement exponentiel de comorbidités dans la population mondiale ;
- que la physiothérapie permet de diminuer la longueur des séjours hospitaliers, de prendre en charge une population de plus en plus vieillissante et souffrant de comorbidités croissantes et d'augmenter la part des traitements ambulatoires afin de diminuer les coûts de la santé ;
- qu'environ 21% de la population suisse est adressée au moins une fois par an par un médecin pour un traitement de physiothérapie¹ et que ces thérapies ne représentent qu'environ 3,6% des coûts totaux du système de santé suisse ;
- que le tarif de la physiothérapie mérite au contraire une revalorisation qui prenne en compte le nombre d'années (4) d'études de niveau HES, la

¹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/systeme-sante/autres-prestataires.html>

participation à de la formation continue, la hausse des loyers et des charges et l'inflation en général² ;

- le manque de physiothérapeutes formés et exerçant en Suisse ;
- la proportion croissante des physiothérapeutes à sortir de la profession (27,1% entre 2016 et 2018), aggravant l'effet de pénurie ;
- l'absolue nécessité de la profession de physiothérapeute dans la qualité du système de santé suisse qui permet aux personnes qui en ont besoin de maintenir leur capacité physique, cardiaque, respiratoire, à l'autonomie, au travail... et diminuer ainsi les coûts de la santé,

invite le Conseil d'Etat

- à requérir auprès du Conseil fédéral un moratoire sur la diminution du tarif de la physiothérapie ;
- à requérir auprès du Conseil fédéral un travail de réévaluation de la profession de physiothérapeute, aujourd'hui et demain plus que nécessaire au maintien de l'autonomie, des fonctions physiques, cardio-pulmonaires, pédiatriques et professionnelles de l'ensemble de la population.

² <https://www.physioswiss.ch/fr/news/2023/leda-le-rapport-de-synthese-est-la>

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 16 août dernier, le Conseil fédéral a mis en consultation deux variantes pour l'adaptation du tarif de physiothérapie actuellement en vigueur. Le document « Modifications de l'ordonnance sur la fixation et l'adaptation de structures tarifaires dans l'assurance-maladie »³ a été publié à cet effet et se veut comme une justification de la nécessité de cette mise à jour du tarif. La consultation dure jusqu'au 17 novembre 2023 pour une entrée en vigueur prévue au 1^{er} janvier 2025. Les comités des associations cantonales et régionales romandes de physiothérapie, associations cantonales romandes de Physioswiss relèvent plusieurs contradictions dans ce document et recommandent de refuser ces propositions.

La physiothérapie est une profession qui s'occupe de traiter les troubles musculo-squelettiques, neurologiques, pédiatriques, cardio-respiratoires et autres affections qui affectent le mouvement et la fonction physique d'une personne.

Les exemples sont nombreux pour décrire l'absolue nécessité de la profession dans le système de santé : apprentissage de la marche chez les enfants avec affection musculo-squelettique, retour à l'autonomie après mise en place d'une prothèse, rééducation à la marche chez une personne hémiplegique ou parkinsonienne, retour à l'effort après opération cardiaque ou infarctus, raccourcissement du délai de reprise professionnelle en cas d'affection articulaire (traumatique ou non), gestion d'une douleur chronique, gain en souplesse, force et mobilité chez la personne âgée, prévention des chutes,... Tout le monde a eu, a ou sera amené à être pris en charge par des physiothérapeutes.

Au cours d'une journée habituelle de travail, un physiothérapeute effectue 17 à 18 consultations. A cela se rajoute le temps non rémunéré consacré au patient (gestion des rendez-vous, changement de patient, préparation et rangement de la salle de consultation, gestion du dossier) qui est de 9,45 minutes par traitement. Selon le tarif actuel, il est possible de facturer tout juste 100 francs par heure de travail à temps plein avec une personne. Or, compte tenu du cadre administratif actuel, il ne reste qu'un peu plus de cinq heures consacrées aux soins sur une journée de travail de 8,4 heures, soit un chiffre d'affaires journalier potentiel d'à peine 500 francs. Sur une journée de

³ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/versicherungen/krankenversicherung/krankenversicherung-revisionsprojekte/aenderung-verordnung-tarifstrukturen-krankenversicherung-physiotherapeutische-leistungen.html>

travail, cela représente un taux horaire moyen de 60 francs. Sur ce chiffre d'affaires, il faut encore prélever tous les frais d'exploitation et d'infrastructure ainsi que les charges salariales⁴.

Ce tarif horaire brut est inférieur à 100 francs, ce qui représente moins que toute activité dans la coiffure et l'esthétique, et même que les frais de déplacement d'un point A à B d'une entreprise sur le canton.

Il est inconcevable de dispenser des soins de qualité en moins de 30 minutes, la révision du tarif prévoit une consultation de base de 20 minutes. La révision du tarif ne fera qu'accroître les inégalités dans la prise en charge de la population avec une médecine à 2 vitesses : les soins remboursés à la charge de la LAMal et les soins facturés directement par les thérapeutes aux patients, à l'instar des dentistes ou de l'ostéopathie (prise en charge par les assurances complémentaires pour les personnes qui en bénéficient). Ainsi la population qui pourrait le plus en bénéficier se verrait renoncer à des soins qu'elle ne pourrait pas assumer, prolongeant ici une incapacité de travail avec le risque de perdre son emploi ou là une perte plus rapide de ses fonctions en cas d'atteinte neurologique ou cardiaque.

Il n'est pas compréhensible de reporter sur le physiothérapeute la lutte contre l'augmentation des coûts de la santé quand on sait qu'au contraire ce travail contribue à les faire diminuer grâce à une récupération plus rapide, une prévention des récidives, un retour plus rapide à l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne,... La pétition en cours, qui a réussi à collecter plus de 120 000 signatures en 6 semaines, est la preuve de l'attachement de la population à cette profession.

La physiothérapie est essentielle pour aider les individus à retrouver leur mobilité, soulager la douleur, prévenir les blessures et gérer une variété de problèmes médicaux. Elle contribue à la promotion de la santé et du bien-être des patients en favorisant la récupération et en leur permettant d'adapter et de maintenir un mode de vie actif et autonome.

Ce n'est pas en diminuant les tarifs d'une profession HES de 4 ans qu'on suscitera des vocations et qu'on favorisera la qualité de vie de la population en général.

Pour ces raisons, nous invitons le Conseil d'Etat à requérir auprès du Conseil fédéral un moratoire sur la baisse du tarif de la physiothérapie et ainsi à permettre à toute la population d'accéder à des soins de qualité qui contribuent au contraire à diminuer les coûts de la santé.

⁴ https://www.physioswiss.ch/media/9730/download/230509_f_bref_rapport_LeDa_final.pdf?v=2